



SERVICES CENTRAUX

B. P. 1917 – Yaoundé
République du Cameroun
TELEX – BANETAC 8343 KN
Tél. : (237) 22 23 40 30 - Fax : 22 23 33 29
Site Web : www.beac.int
E-mail : beac@beac.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Table Ronde BEAC – Corporate Council on Africa et U. S. Chamber of Commerce sur la mise en œuvre de la réglementation des changes

Dans le cadre des efforts de communication et de vulgarisation de la réglementation des changes de la CEMAC, Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, a rencontré le vendredi 18 octobre 2019 à Washington, aux Etats – Unis d’Amérique, les représentants des entreprises pétrolières et des banques opérant dans la CEMAC. Cette table ronde, organisée avec la Corporate Council on Africa des Etats-Unis et la U. S. Chamber of Commerce, a également vu la participation du Président de la Commission de la CEMAC, Pr. Daniel ONA ONDO.

A cette occasion, les discussions ont porté sur certaines dispositions de la réglementation des changes dans la CEMAC qui préoccupent les entreprises pétrolières et minières quant à l’exécution sans heurt des opérations économiques et financières avec l’extérieur, particulièrement en rapport avec les activités du secteur pétrolier.

Dans son propos liminaire, le Gouverneur de la BEAC a indiqué que la campagne de vulgarisation et de dialogue avec les opérateurs pétroliers et miniers vise à favoriser une application effective et harmonieuse de la nouvelle réglementation des changes et s’inscrit dans la démarche participative privilégiée par la Banque Centrale dans la conduite de ses réformes structurantes, en ligne avec les axes du programme de réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

En outre, il a rappelé que la réglementation des changes constitue le socle du dispositif de coopération monétaire en Afrique Centrale, lequel requiert une discipline sans faille en matière de rapatriement des recettes d'exportation. Cette loi supranationale est un instrument essentiel de la politique monétaire, dont la mise en œuvre requiert la collaboration de tous les acteurs concernés.

Le Gouverneur de la BEAC a également souligné que la réglementation des changes n'a aucune vocation à instaurer des restrictions en matière de change. Il a mis en exergue sa conformité aux bonnes pratiques internationales en la matière et aux engagements des Etats membres de la CEMAC vis-à-vis de la communauté financière internationale, ainsi que la garantie qu'elle offre quant à la liberté des transactions courantes et en capital. Il a par ailleurs rappelé que les dispositions de la réglementation des changes aujourd'hui querellées sont plus assouplies et mieux clarifiées dans le nouveau dispositif.

Dans le souci d'établir un dialogue constructif et d'aplanir les divergences d'interprétation, Monsieur TOLLI a invité les opérateurs des industries extractives à identifier de manière plus claire et plus spécifique les points de préoccupation en vue d'apporter les souplesses idoines permettant la mise en œuvre de la réglementation, sans toutefois remettre en cause l'essence et les objectifs fondamentaux de cet instrument de politique de change.

La BEAC s'engage le cas échéant à examiner ces préoccupations avec toute l'attention requise, afin de parvenir à une convergence de vues devant faciliter la prise en compte des particularités de ce secteur économique important pour les économies de la CEMAC.

A cet effet, un calendrier des discussions techniques sera arrêté avec les entreprises des secteurs pétrolier et minier, de sorte que la BEAC définisse un nouveau délai de leur mise en conformité vis à vis de la nouvelle réglementation des changes.

A l'issue de ces échanges, le Gouverneur a exprimé ses remerciements à la Présidente du Corporate Council on Africa et au Président du US Chamber of Commerce pour le haut niveau de représentation des parties conviées et la qualité exceptionnelle des échanges. Ce cadre de concertation pourra servir de plateforme pour des discussions régulières devant favoriser l'application harmonieuse de la réglementation des changes, dans l'intérêt commun des investisseurs et des économies de la CEMAC. /-



ABBAS MAHAMAT TOLLI